



HAL
open science

Le clair-obscur des statistiques de l'aide publique au développement

Stéphane Madaule

► **To cite this version:**

Stéphane Madaule. Le clair-obscur des statistiques de l'aide publique au développement. FERDI Notes brèves / Policy briefs, 2023, Note brève Ferdi, B257. hal-04271349v1

HAL Id: hal-04271349

<https://hal.science/hal-04271349v1>

Submitted on 6 Nov 2023 (v1), last revised 27 Nov 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le clair-obscur des statistiques de l'aide publique au développement

Stéphane MADAULE

➔ STÉPHANE MADAULE, est professeur à l'INSEEC/HEIP Business School Paris, consultant en stratégie et ancien directeur à l'Agence française de développement.

L'aide publique au développement (APD) des pays de l'OCDE¹ est définie puis comptabilisée par le CAD² de l'OCDE depuis sa création, en 1961. Sa définition est la suivante : « L'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ».

Afin d'accompagner au mieux cette ambition, le CAD de l'OCDE fixe des règles précises de comptabilisation de l'aide, à savoir : (1) des versements réellement effectués par les donateurs, (2) des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement, (3) des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement inscrits sur la liste des bénéficiaires, (4) des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement inscrits sur la liste des bénéficiaires en dons ou en prêts considérés comme concessionnels.



1. OCDE : Organisation de coopération et de développment économiques qui regroupe 38 membres (pays développés essentiellement).
2. Comité d'aide au développement qui s'occupe de l'aide publique au développement des pays de l'OCDE.

.../... Ces règles permettent d'essayer de fiabiliser les statistiques de l'APD, de s'assurer que l'aide ainsi comptabilisée parvient bien aux pays bénéficiaires et est donc bien en mesure de procurer sur place un impact direct et maximum. Toutefois, une aide officiellement versée et transférée sur place n'est pas obligatoirement intégralement dépensée sur place³. Une partie de cette aide peut être détournée et repartir à l'extérieur. Une partie de cette aide peut servir à acheter des prestations (biens, services, assistance technique) à l'extérieur, ce qui amoindrit son potentiel impact économique sur le terrain. Néanmoins, les statistiques de l'aide du CAD de l'OCDE font référence dans le monde, notamment au regard des grandes incertitudes qui entourent les statistiques de l'aide au titre de la coopération Sud-Sud qui mêlent encore dans de nombreux cas commerce et développement.

Cette note est centrée sur l'application effective des principes qui président à l'élaboration des statistiques de l'APD des pays du CAD de l'OCDE⁴ qui sont censées enregistrer les versements réels des fonds (comptabilité de décaissements par opposition à une comptabilité d'engagements) transférés effectivement vers les pays (et non versés géographiquement ailleurs) permettant d'établir des statistiques annuelles.

Cette note dévoile que le respect par les donateurs de ces grands principes laisse la porte ouverte à bien des exceptions. Dès 1960, les entorses à l'orthodoxie du versement entraînant un réel transfert vers les pays en développement sont légion. Ces exceptions à la norme sont même explicitement admises et encadrées par le CAD de l'OCDE. Cependant, elles ne sont pas utilisées avec la même intensité par tous les donateurs⁵, bien qu'elles permettent d'afficher des volumes d'aide plus importants. Pour l'année 2022, les données préliminaires du CAD de

l'OCDE comptabilisent 204 milliards USD d'APD ce qui représente 0,36 % du RNB des donateurs. Or, l'objectif commun fixé aux donateurs est de délivrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB)⁶ chaque année, bien en deçà des attentes. La tentation est donc forte pour les donateurs d'essayer d'optimiser leurs déclarations d'aide. Mais en utilisant massivement ces exceptions, on diminue l'impact réel de l'aide sur le terrain puisqu'une partie des volumes comptabilisés ne sont pas transférés dans les pays en développement. Sacrifier les principes de versement et de transfert vers les pays bénéficiaires à l'affichage d'une augmentation des flux peut finir par altérer la qualité de l'aide. C'est pourquoi, depuis 1961, les donateurs essaient d'améliorer les règles de comptabilisation de l'aide pour la rendre plus crédible. Mais cela n'est pas facile, car toute réforme au CAD de l'OCDE se décide lorsqu'on parvient à trouver un consensus entre ses membres.

Dans ce contexte, les réformes effectives qu'a réussi à opérer le CAD de l'OCDE sont principalement les suivantes : interdiction de déclarer de l'aide à des territoires qui ne sont pas indépendants, abandon progressif de l'aide liée, meilleure comptabilisation des prêts et des annulations de dettes afin de faire apparaître l'élément don qu'ils intègrent et éviter qu'ils ne provoquent de l'aide négative lors de la phase de remboursement des prêts. D'autres réformes sont envisagées et notamment : (1) une plus complète intégration à l'APD de l'effort fourni par les donateurs lorsqu'ils utilisent des instruments du secteur privé – prêt au secteur privé, garanties, prises de participation au capital de certaines entreprises... (2) un nouvel agrégat encore plus large que l'APD, appelé soutien public total au développement durable (TOSSD), visant à comptabiliser l'ensemble de l'éventail des apports de ressources au titre du développement⁷.

3. La comptabilisation de l'aide dépensée sur place, dans le pays bénéficiaire, ne fait pas l'objet de statistiques internationales.

4. Les statistiques de la coopération Sud-Sud sont particulièrement opaques et obscures.

5. Certains donateurs refusent d'utiliser ces exceptions pour gonfler les statistiques d'aide qu'ils déclarent au CAD de l'OCDE.

6. Objectif de 0,7 % du RNB fixé officiellement par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 novembre 1970 et repris par les membres de l'OCDE.

7. Pour plus de détail sur les réformes envisagées, voir le site de l'OCDE consacré à la modernisation de l'aide publique au développement : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm>.

En 2023, en considérant les règles telles qu'elles existent, de nombreuses pratiques officiellement autorisées ne sont pas totalement fidèles aux grands principes de l'aide, ni à l'idée que s'en fait parfois l'opinion publique qui la soutient, à savoir : une aide publique au développement qui se décaisse sur le terrain, prioritairement réservée aux pays qui en ont le plus besoin (les pays les plus pauvres), pour lutter contre la pauvreté et préserver les biens publics mondiaux.

Mais voyons maintenant dans le détail comment sont fabriquées les statistiques de l'aide et sont finalement appliqués les grands principes de la comptabilisation de l'aide.

► Des versements réellement effectués par les donateurs...

Ne comptabiliser que les versements effectifs de l'aide est un bon principe. On évite ainsi de dégrader la qualité des statistiques de l'aide par l'incorporation d'effets d'annonce sous forme d'engagements qui ne se traduisent pas toujours en termes de versements. On comptabilise uniquement les versements, ce qui permet de mesurer l'effort d'aide réellement effectué par chaque donateur. Toutefois, ce principe vertueux ne procure pas tous les effets positifs escomptés si l'on autorise parallèlement des exceptions à cette règle. C'est ce qui se produit effectivement lorsque l'on accepte que certains donateurs comptabilisent dans l'aide les annulations de dettes⁸. En effet, l'aide publique au développement est composée de dons et de prêts concessionnels. Ces prêts concessionnels peuvent être annulés face à des difficultés de remboursement des pays bénéficiaires. Or, ces annulations, qui peuvent atteindre des montants importants, ne correspondent pas à des versements additionnels vers les pays bénéficiaires.

8. L'aide en prêt est décaissée et donne lieu à une comptabilisation de l'élément don incorporé durant cette phase de décaissement. Mais une fois décaissée, le prêt entre en phase de remboursement. L'annulation de dette permet d'annuler ces remboursements du bénéficiaire. On peut donc difficilement assimiler cette annulation à un nouveau transfert de fonds vers le Sud.

Il n'y a pas, dans ce cas, à proprement parler de transferts financiers additionnel du Nord vers le Sud dans l'année de comptabilisation. Il s'agit de la première entorse à la règle qui voudrait que toute comptabilisation d'aide se traduise par un versement effectif dans l'année.

Parmi les grands donateurs (voir tableau 1), la France et le Royaume-Uni semblent les seuls donateurs à intégrer de la remise de dette dans le calcul de leur APD.

► Des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement...

C'est également un bon principe de vouloir qu'il y ait effectivement un transfert financier vers le pays bénéficiaire dans l'année considérée en comptabilisation. On s'assure ainsi que les fonds de l'aide vont bien parvenir aux pays en développement et seront dépensés sur place.

Là également, on s'aperçoit très vite, à la lecture des statistiques de l'aide, qu'il existe de nombreuses entorses à ce principe.

Première entorse, les versements des donateurs aux organismes multilatéraux d'aide sont, certes, bien explicitement prévus et inclus dans la comptabilisation annuelle de l'APD. Toutefois, ils ne répondent pas explicitement à la règle de transfert intégral et dans l'année vers les pays en développement⁹. En effet, les donateurs effectuent bien des versements à ces institutions, mais cela ne veut pas dire que ces institutions procèdent dans la foulée, la même année, à des reversements aux bénéficiaires des mêmes montants. Le transfert effectif aux bénéficiaires peut être décalé sur les années suivantes. Par ailleurs, ces versements aux organisations multilatérales d'aide financent bien leur politique d'intervention sur le terrain,

9. Voir Tableau 1, en fin de note, sur la répartition par poste de l'aide, en 2020, en équivalent don des grands donateurs du CAD de l'OCDE.

mais également les frais de fonctionnement de ces structures. De la part du donateur, il y a bien versement à l'institution multilatérale d'aide, mais ce versement ne sera qu'en partie transféré sur le terrain aux pays bénéficiaires, et à une échéance que tout le monde ignore (l'année même ? un ou plusieurs années après ?). À titre d'exemple, le Fonds européen de développement (FED) engrange des reliquats de versements déjà effectués par les donateurs européens qui représentent plusieurs années d'activité de cet instrument d'aide. De plus, certaines organisations multilatérales d'aide ont des frais de fonctionnement très élevés par rapport aux ressources qu'elles allouent sur le terrain (FAO, ONUDI, UNESCO). D'ailleurs, la notion d'organisations multilatérales de développement peut être relativement floue. Le FMI, par exemple, ne s'occupe-t-il pas à la fois des pays en développement et des pays développés ? À propos du FMI, on constate que la France et le Royaume-Uni déclarent des montants importants d'aide transitant par cette institution, ce que ne pratiquent guère les autres donateurs. Le PNUD, le PAM, le FIDA, l'UNICEF paraissent majoritairement orientés vers des actions de développement, mais en ce qui concerne d'autres organisations (CNUCED, ONUDI, FAO, HCR...), comment faire la part des choses ? La FAO et l'ONUDI n'ont-ils pas une fonction universelle dans leur domaine d'activité respectif, bien plus large que l'aide ? Comment définir et circonscrire l'activité d'aide de l'OIT, de l'OMS, par rapport à leurs autres activités ? Comment faire la part de ce qui revient aux pays en développement de ce qui ne va pas vers les pays en développement concernant ces institutions ? Y a-t-il, en d'autres termes, une comptabilisation nette et précise de l'activité d'aide de certaines organisations multilatérales ?

Tous les donateurs sont dans la même situation. La comptabilisation, par le CAD de l'OCDE, de l'aide qui transite par les organismes multilatéraux n'est pas très fiable. Les montants déclarés sont systématiquement supérieurs aux montants effectivement versés sur le terrain, dans les pays en développement.

Autre entorse, les versements effectués aux ONG. On ne sait pas exactement quand ces sommes seront redistribuées sur le terrain, dans quelle proportion et à qui exactement ? Ces sommes servent en partie à rémunérer les frais de structure et de fonctionnement de ces organisations, mais parfois, elles servent à leur plaider pour valoriser l'aide auprès de l'opinion publique dans les pays développés.

Une autre entorse possible à la règle, toujours tolérée par le CAD de l'OCDE, concerne les sommes dépensées par les bailleurs de fonds pour les réfugiés et les étudiants accueillis dans les pays développés qui reçoivent un appui financier du donateur. Ici également, il n'y a pas de transferts financiers effectifs vers les pays en développement, et pourtant, ces montants sont comptabilisés dans l'aide publique au développement. S'agissant des étudiants, on considère que l'on aide ainsi à la formation des futures élites du pays. Toutefois, combien d'étudiants formés retournent et se fixent effectivement dans leur pays d'origine ? Pour les réfugiés, c'est une aide versée aux personnes dans leurs pays d'accueil, donc très déconnectée de leurs pays d'origine. D'après l'OCDE, la hausse de l'aide publique au développement, qui est passée de 186 milliards USD en 2021 à 204 milliards USD en 2022, est principalement imputable à une vive augmentation des dépenses consacrées au traitement et à l'accueil des réfugiés au sein des pays donateurs : 29,3 milliards USD en 2022 contre seulement 12,8 milliards USD en 2021. Cela veut dire que près de 15 % de l'APD comptabilisée par le CAD de l'OCDE en 2022, délivrée au titre de l'aide aux réfugiés, n'est pas transférée dans les pays bénéficiaires.

On se demande pourquoi ces dépenses des donateurs se retrouvent dans l'aide publique au développement, sauf à considérer que toute somme dépensée par un donateur pour un ressortissant étranger faisant partie des pays inscrits comme bénéficiaires d'aide sur la liste du CAD de l'OCDE peut être valorisée et reprise dans les statistiques de l'aide publique au développement ?

Lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays à faible revenu, on peut à la rigueur l'admettre. En revanche, lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays à revenu intermédiaire (Brésil, Chine, Afrique du Sud) ou d'Ukraine, comme en 2022, c'est beaucoup plus discutable.

Une autre entorse, pourtant admise par les instances du CAD (c'est-à-dire les donateurs d'aide faisant partie de l'OCDE), concerne les frais administratifs du donateur engendrés par la gestion de l'aide. Cela veut dire que le fonctionnaire qui travaille à l'administration de l'aide pour le compte du donateur voit la dépense administrative qu'il occasionne figurer dans les statistiques de l'aide. Cela veut-il également dire que les frais administratifs des banques de développement des pays donateurs sont parfois comptabilisés dans l'aide publique au développement ?

Enfin, une dernière entorse à la règle, toujours admise par les instances du CAD, concerne toutes les actions en faveur du plaidoyer de l'aide effectué dans les pays développés. On s'éloigne ici très fortement d'un versement sur place ou, à défaut, d'un versement à un ressortissant d'un pays en développement.

► Des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement inscrits sur la liste des bénéficiaires...

La liste des bénéficiaires possibles de l'aide a une importance capitale car elle détermine vers quels pays les pays donateurs peuvent orienter leur aide. Cette liste est établie par le CAD de l'OCDE et est révisée tous les trois ans. On aurait pu croire que cette liste oriente fortement les flux d'aide vers les pays qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire vers les pays à faible revenu (48 pays, au total, ayant un revenu par habitant inférieur à 1045 \$)¹⁰ où la pauvreté touche une part très importante

de leur population. Or, contre toute attente, on s'aperçoit que cette liste est extrêmement large. Elle intègre non seulement les pays à faible revenu, mais également la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (36 dont le RNB/hab. est compris entre 1046 et 4000 \$), mais également les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (56 dont le RNB/hab. est compris entre 4 000 et 12 700 \$). Cette liste des pays éligibles à l'aide intègre des pays dont on aurait pu croire qu'ils ne bénéficient plus de l'aide publique au développement depuis longtemps (parmi eux : Argentine, Bosnie, Brésil, Chine, Colombie, Irak, Liban, Libye, Maurice, Mexique, Serbie, Turquie, Venezuela, Algérie, Indonésie, Inde, Iran, Ukraine...¹¹). La fixation et la révision de cette liste des bénéficiaires potentiels de l'aide sont pourtant assurées périodiquement par des instances internationales en s'appuyant sur des critères précis. Le principal critère utilisé est le revenu national brut par habitant, chaque année. Il donne en effet une idée des revenus moyens dont dispose la population d'un pays. Les pays sont ainsi classés en plusieurs catégories par la Banque mondiale :

- Les pays à faible revenu
- Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
- Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
- Les pays développés

On aurait pu croire que l'aide publique au développement était réservée selon ce critère aux pays à faible revenu, qui sont déjà nombreux.

En fait, il n'en est rien. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont intégrés à la liste des bénéficiaires potentiels de l'aide publique au développement. Sur les 10 premiers bénéficiaires de l'aide, 6 pays bénéficiaires (Inde, Jordanie, Indonésie, Irak,

10. Liste 2022-2023 des pays éligibles à l'APD du CAD de l'OCDE.

11. Source : OCDE – Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, effective pour la notification des apports de 2022 et 2023, consultable sur le site de l'OCDE.

Philippines, Libye) appartiennent aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure.

Sur un plan plus général, les pays à faible revenu ne représentent que 25 % des allocations d'aide bilatérale attribuable, contre 24,5 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 11,8 % de PRI de la tranche supérieure. Les 38,8 % d'aide bilatérale qui restent ne sont pas affectables (aide à des institutions qui appuient à la fois les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, aide à certaines ONG, plaidoyer pour l'aide dans les pays développés), ce qui en dit long sur la difficulté à tracer l'aide.

Sur un plan plus particulier, s'agissant de la France¹², lors de la revue par les pairs en 2018¹³, il ressort que les 10 premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale française sont des pays à revenu intermédiaire. Des pays comme la Chine, le Brésil ou encore le Liban et l'île Maurice sont des allocataires importants de l'aide française.

On ne peut que s'étonner que la liste des pays potentiellement bénéficiaires de l'aide soit si large et intègre un nombre si important de pays à revenu intermédiaire – et même aujourd'hui avec la Chine, la deuxième économie au monde, qui reçoit encore de l'aide de la France. Pourquoi ne pas être beaucoup plus sélectif s'agissant des récipiendaires de l'aide et ne pas se limiter à comptabiliser l'aide aux pays à faible revenu ? Bien entendu, on dégonflerait fortement les statistiques quantitatives de l'aide, mais on y verrait peut-être un peu plus clair sur l'aide Nord-Sud réellement apportée aux plus pauvres. On débarasserait cet instrument des pratiques admises, cogérées par les donateurs, qui brouillent et abîment le sens véritable de l'aide de solidarité envers les plus faibles.

► Des versements réellement effectués par les donateurs qui se traduisent par des transferts vers les pays en développement inscrits sur la liste des bénéficiaires en dons ou en prêts considérés comme concessionnels

Il est difficile de mêler dans un même tableau des versements en dons et des versements en prêts, tellement ces deux instruments de l'aide sont différents. Avant 2017, les prêts étaient comptabilisés en positif par rapport à l'aide durant leur période de décaissement et en négatif lors de leurs remboursements. Un donateur pouvait ainsi délivrer de l'APD négative si ses versements en prêt devenaient plus faibles que ses remboursements en prêt. Le deuxième inconvénient majeur est que l'élément de don incorporé dans le prêt pour en faire un prêt concessionnel déclarable en APD était plus qu'aléatoire. En effet, en période de taux bas sur le marché international, il était possible de faire du prêt dit concessionnel sans incorporer de dons dans le prêt. Après 2017, la comptabilisation des prêts a été réformée. On ne comptabilise plus que l'élément don incorporé dans le prêt lors de la période de décaissement du prêt. Il est alors bien plus facile d'agrèger les versements des prêts (traduit en équivalent dons) et les dons. C'est ce que traduit la première partie du tableau 1, ci-après, en équivalent don. En revanche, le calcul de l'élément don des prêts fait toujours référence à des taux d'actualisation de référence bien supérieurs aux taux d'emprunt de la ressource sur le marché par les pays donateurs¹⁴.

À la lecture de la première partie du tableau 1 équivalent dons, on pourrait croire que la ru-

12. Pour des informations statistiques sur l'aide de la France, voir : <https://www.data.gouv.fr/fr/dataset/aide-publique-au-developpement-de-la-france>.

13. Source : CAD de l'OCDE. Revue par les pairs de la France en 2018.

14. Par exemple, 9 % de taux d'actualisation pour le calcul de l'élément don des prêts aux pays à faible revenu alors que le coût de la ressource sur le marché est beaucoup plus faible pour le donateur. Ainsi, le montant de l'élément don incorporé dans les prêts est maximisé. En 2022, le taux d'intérêt moyen des obligations d'État émises par la France à échéance de 10 ans était de 1,70 %. (Source : OCDE, extraction du 16 mars 2023).

brique « prêts bilatéraux » représente l'essentiel de ce que les donateurs allouent en matière d'aide en prêt, ramené à leurs coûts annuels de bonification en subvention. En fait, il n'en est rien. Les contributions aux organismes multilatéraux comprennent des versements en dons qui vont se transformer en prêts bonifiés dans les pays en développement. C'est le cas pour les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banques régionales de développement, FMI). C'est le cas, s'agissant des pays européens, pour les versements à l'aide européenne qui comprennent les efforts effectués par la Banque européenne d'investissement.

Et si l'on s'intéresse, dans le cas précis de la France, à l'activité de l'Agence française de développement, on s'aperçoit que sa communication, comme les autres donateurs, est prioritairement axée sur les engagements et non les versements. L'Agence française de développement (AFD) communique ainsi, en 2020, sur des engagements supérieurs à 12 milliards d'euros par an qu'il est bien difficile de rapprocher du tableau ci-joint de l'aide publique au développement. S'agissant des engagements de l'AFD, le déséquilibre entre le volume des prêts très conséquent (plus de 10 milliards d'euros) et le volume de dons très limité (1,5 milliard d'euros) est considérable. Mais s'agissant des dons de l'AFD, le volume de dons annoncé est un volume d'engagement, et non un volume de versement. Pour trouver le volume de dons réellement versés annuellement par l'AFD dans les pays en développement, il convient d'aller rechercher cette information dans son rapport financier, où l'on s'aperçoit que les versements en dons sont annuellement inférieurs à 1 milliard d'euros. Cela fait peu – très très peu – en dons pour un organisme que les autorités publiques françaises présentent à juste titre comme l'opérateur pivot de l'aide publique au développement. Une aide publique au développement qui culmine à plus de 15 milliards d'euros ? Il est vrai que l'AFD est le seul organisme français à faire des projets en dons depuis la réforme de l'aide française. Mais

alors, on est en droit de se demander à quoi correspondent au juste les 5,375 milliards de dons bilatéraux affichés par la France, dont il faut retirer le milliard versé par l'AFD, soit 4,375 Mds ? Ce ne sont pas des projets de développement. Ce n'est pas de l'aide multilatérale. Que reste-t-il alors pour justifier d'un tel montant : les réfugiés, les écolages, les coûts administratifs de l'aide, les lycées français à l'étranger, les dépenses de plaidoyer pour l'aide ? Mais alors si c'est vraiment cela, quel est le montant vraiment versé en dons transféré effectivement dans les pays en développement sur des projets d'aide, chaque année, par la France ? On souhaiterait que l'OCDE nous réponde ou, mieux, le ministère des Finances.

Si l'on aborde cette même question avec la nomenclature des versements nets, on constate que les projets d'investissement de l'aide française se chiffrent à 4,479 milliards. Comment est calculé ce montant ? Les projets d'investissement en prêts et en dons sont-ils mélangés ? Comptabilise-t-on d'autres projets que ceux financés en prêts ou en dons par l'Agence française de développement ? Le ministère des Finances agrège-t-il à ce montant certains crédits d'exportations à conditions concessionnels ? N'y a-t-il pas d'information plus précise sur la construction de ces chiffres ? Ce montant relatif aux projets d'investissement déclarés par la France est dix fois plus important que celui de l'aide américaine, pourtant plus de deux fois plus élevée, et le volume le plus important déclaré par les grands donateurs. Ces comparaisons interrogent sur la fiabilité de ces statistiques.

Pour conclure, les statistiques officielles de l'Aide publique au développement des pays du CAD de l'OCDE, qui devraient être un élément de clarification et de transparence des flux d'aide effectivement versés dans les pays en développement, s'avèrent difficiles à interpréter. Au bout du compte, les incertitudes demeurent de taille quant aux volumes d'aide effectivement versés chaque année, effectivement transférés sur le terrain, prioritairement alloués aux pays les plus pauvres afin de construire une réelle solidarité

avec ceux qui en ont le plus besoin. L'analyse de ces statistiques révèle toutes les ambiguïtés de cet instrument de coopération Nord-Sud dont les pratiques et les règles trop souples sont à réformer.

Afin de conforter la crédibilité de cette politique, il faudrait une aide qui soit effectivement versée dans les pays en développement dans tous les cas. Il faudrait une aide qui soit prioritairement dirigée vers les pays qui en ont le plus besoin, à savoir les pays à faible revenu. Il faudrait une aide qui se verse majoritairement en dons pour éviter tout endettement dans les pays à faible revenu. Vaste programme en quelque sorte, afin que l'esprit de l'aide, son éthique, qui en fait un réel instrument de coopération Nord-Sud, ne soit pas perverti par des accommodements qui ne correspondent pas à sa mission.

Tableau 1

Comparaison des équivalents dons et des apports par catégorie des grands donateurs d'aide en 2020. Source : OCDE.

<i>en millions de USD</i>	Total des pays du CAD	Allemagne	États-Unis	France	Japon	Royaume-Uni
ÉQUIVALENTS DONS ^(a)						
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	162 200	28 708	35 576	14 125	16 260	18 568
APD en pourcentage du RNB	0,33	0,73	0,17	0,53	0,31	0,70
A. Aide publique au développement bilatérale	115 892	22 117	29 852	9 146	13 180	12 226
dont : Dons bilatéraux	98 591	19 453	29 849	5 375	5 469	11 012
Prêts bilatéraux	12 579	1 794	-	2 734	7 154	-
Autre, Apports nets	3 969	842	-	650	557	964
dont : ISP approche institutionnel	1 321	-	-	-	-	851
ISP approche instrument	2 648	842	-	650	557	113
Remises de dette	754	28	4	388	-	249
B. Contributions aux organismes multilatéraux	46 308	6 591	5 724	4 979	3 080	6 343
VERSEMENTS NETS						
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	162 586	29 320	35 396	16 013	13 660	19 253
A. Aide publique au développement bilatérale	114 847	22 729	29 673	10 671	10 242	12 210
dont : Soutien budgétaire général	2 127	- 12	220	93	1 741	-
Soutien de caractère général aux ONG nationales	2 343	830	6	2	101	315
Projets d'investissement	13 590	1 844	477	4 479	1 811	3 198
Frais administratifs	8 461	1 060	2 717	679	748	1 005
Autres dépenses dans le pays donneur (b)	9 086	2 797	1 506	1 240	2	818
dont : Aide aux réfugiés dans le pays donneur	8 746	2 631	1 506	1 224	0	805
Coûts imputés des étudiants	2 838	1 697	-	807	-	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	47 739	6 591	5 723	5 342	3 418	7 043
dont : Nations Unies	8 042	916	1 456	484	640	747
UE	16 366	3 588	-	2 850	-	1 945
dont FED	4 885	1 102		960		471
IDA	7 710	611	1 313	466	1 092	1 179
Banques régionales de développement	28	278	268	200	523	305
FMI	1 721			632		1 076
POURCENTAGE DE PRÊTS DANS L'APD TOTALE (Flux bruts)	19,5 %	20 %		44,2 %	67,1 %	



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 43 97 64 60

n° ISSN : 2275-5055

Directeur de la publication : Patrick Guillaumont

